

Ma question concerne la procédure OCABR/OBPR pour les MIV, mais ne figure pas dans les FAQ. Je souhaiterais donc contacter l'EDQM.



Vous êtes ici:

[EDQM FAQs / FAQ de l'EDQM en français / CONTRÔLE DES MÉDICAMENTS \(LABORATOIRE OFFICIEL DE CONTRÔLE DES MÉDICAMENTS, « OMCL »\) / Libération officielle des lots par les autorités de contrôle \(OCABR\) et évaluation officielle des protocoles de contrôle des lots \(OBPR\) – pour les médicaments immunologiques vétérinaires \(MIV\)](#) / Ma question concerne la procédure OCABR/OBPR pour les MIV, mais ne figure pas dans les FAQ. Je souhaiterais donc contacter l'EDQM.

Réponse:

Vous pouvez nous contacter via le [HelpDesk de l'EDQM](#). Pour en savoir plus sur l'utilisation du HelpDesk, consultez le [manuel de l'utilisateur du HelpDesk](#).